

TARIFS EN VIGUEUR AU 01/01/2025

Délibérations du Comité Syndical n°2024/D013 et n°2024/D014 du 10/12/2024

I - Prix de l'abonnement par semestre

Catégorie compteur	Prix HT (€)
Compteur de Ø15 mm	30,00
Compteur de Ø20 mm	50,00
Compteur de Ø32 mm	100,00
Compteur de Ø40 mm	150,00
Compteur de Ø65 mm	200,00

II – Prix de l'eau

Toutes catégories	
Consommation (m ³)	Prix HT (€)
0 à + 300	1,05 le m ³
300 + ∞	1,00 le m ³

III - Location du compteur par semestre

Catégorie compteur	Prix HT (€)
Compteur de Ø15 mm	7,00
Compteur de Ø20 mm	12,00
Compteur de Ø32 mm	17,00
Compteur de Ø40 mm	30,00
Compteur de Ø65 mm	35,00

IV – Pénalités pour retard de paiement

Rappel	Prix HT (€)
1 ^{er} Rappel	8,00
2 ^{ème} Rappel	16,00

V – Prestations diverses

	Catégorie compteur	Prix HT (€)
Frais d'accès au service	Toutes catégories	30,00
Déplacement pour intervention	Toutes catégories	20,00
Main d'œuvre / Heure	Toutes catégories	40,00
Frais pour changement d'un compteur pour choc ou gel	Compteur de Ø 15mm	90,00
	Compteur de Ø 20mm	97,00
	Compteur de Ø 32mm	218,00
	Compteur de Ø 65mm	718,00
Frais pour changement d'un module radio cassé	Toutes catégories	103,00
Réalisation d'un branchement d'eau	Compteur de Ø 15mm	1 050,00
	Compteur de Ø 20mm	1 150,00
	Compteur de Ø 32mm	1 780,00
Contrôle de débit/pression des hydrants		40,00

Les tarifs du service de l'eau sont révisés chaque année par le Comité Syndical. Vous pouvez les consulter dans votre mairie ou sur le site internet du SIAEP de la Région de GUESCHART.

Les différents tarifs sont donnés hors taxes. Le taux de T.V.A sera le taux en vigueur à la date de facturation.

V – Taux des redevances Agence de l'eau Artois-Picardie

Le taux de ces redevances est fixé chaque année par l'Agence de l'eau Artois-Picardie

Redevance	Prix (€/m ³)
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,05798
Redevance pour consommation d'eau potable	0,40
Redevance pour performance des réseaux d'eau potable	0,02

TARIFS COMPLEMENTAIRES EN VIGUEUR AU 01/01/2025

Délibérations du Comité Syndical n°2024/D013 et n°2024/D014 du 10/12/2024

VII – Tarifs complémentaires

Nature des interventions	Désignation des interventions	Prix HT (€)
Facturation	Duplicata de facture	15,00
Installation du compteur (article 5.2)	Pénalité pour constat d'inaccessibilité du compteur dans les conditions prévues à l'article 5.2	25,00
Vérification compteur (article 5.3)	Contrôle sur place, par jaugeage y compris déplacement de l'agent	110,00
	Frais de vérification (étalonnage par organisme agréé)	1 000,00
Contrôle en cas d'utilisation d'une autre ressource en eau (article 6.2)	Contrôle initial d'une installation domestique équipée d'une ressource privée	135,00
	Contrôle initial d'une installation non-domestique équipée d'une ressource privée	270,00
	Contre visite d'une installation domestique non conforme ou après un délai de 5 ans	95,00
	Contre visite d'une installation non-domestique non conforme ou après un délai de 5 ans	190,00